OPCF/A.I/10
20 septembre 1978
Original : ANGLAIS

FONDS INTERNATIONAL D'INDEMNISATION
POUR LES DOMMAGES DUS A LA POLLUTION
PAR LES HYDROCARBURES

ASSEMBLEE - 1ère session
Point 13 de l'ordre du jour

CHOIX DE L'ETAT SIEGE

Note du Secrétaire général de l'OMCI

1. L'Assemblée est invitée à se prononcer sur la question de l'emplacement du siège du Fonds.

2. Le Secrétaire général communiquera aux gouvernements toute offre d'hospitalité adressée au Fonds et toute proposition relative à l'emplacement du siège qu'il pourra recevoir des Etats contractants.